



N° 23-01-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents :

M. Denis JOLY - Mme Claudine STEINMANN
Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Fatma YORAT

Pouvoirs :

M. Denis JOLY à M. Marc CLOUET - Mme Claudine STEINMANN à M. Guy BOISSEAU - Mme Célia JOUSSERAND à M. François JEFFROY.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/01/2023
Date d'affichage	19/01/2023

Objet : Motion relative au projet de construction d'une gare en plein champ sur le triangle de Gonesse (Ligne 17 Nord)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,
CONSIDERANT la motion présentée par Grosly Terre d'Avenir,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et voté

Pour : 25 voix

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Célia JOUSSERAND) - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN)

Abstention : 1 voix

Mme Amalia CAPITAINE

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230126-23-01-01-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Article 1^{er} : Adopte la motion présentée ci-dessous :

**« Motion relative au projet de construction d'une gare en plein champ
sur le triangle de Gonesse (Ligne 17 Nord)**

A Groslay et dans toute l'Île-de-France, les personnes physiques et morales, assujetties aux taxes foncières, paient depuis plusieurs années une taxe spéciale d'équipement destinée à financer les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris. De ce fait, les Groslaysiens sont directement concernés par cet impôt et ont un droit de regard sur son utilisation. Cette taxe sert à financer, entre autres, la ligne 17 Nord avec sa gare située en plein champs sur le Triangle de Gonesse (95).

Cette gare, vestige du projet abandonné Europacity, est mal placée, à 4 km du centre de Gonesse et à 1,7 km de la première habitation, et donc peu utile aux Gonessiens. Elle doit desservir une nouvelle cité scolaire internationale avec internat alors que la construction d'habitations est interdite du fait des nuisances liées à l'aéroport CDG. Elle artificialise des sols d'une grande qualité agronomique en altérant durablement leurs fonctions écologiques biologiques, hydriques et climatiques et coûte plusieurs centaines de millions d'euros. Les moyens financiers mobilisés seraient plus utiles à l'amélioration des transports existants comme les lignes B, D ou H et les transports par bus ou tramway quotidiennement empruntés par de nombreux habitants de l'Île-de-France dont des habitants de Groslay.

De plus :

- le maintien des terres agricoles et le développement de cultures maraîchères sur le Triangle de Gonesse permettraient d'approvisionner en circuit court les marchés ou restaurations collectives du sud du Val d'Oise ;
- la préservation des Terres du Triangle de Gonesse participerait à la lutte contre le réchauffement climatique en maintenant un vaste îlot de fraîcheur et en contribuant à la réduction des émissions de CO2.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Groslay demande :

- Qu'une étude socio-économique objective et rigoureuse de l'aménagement envisagé sur le Triangle de Gonesse soit réalisée par un organisme indépendant et contrôlée par la Cour des Comptes. Que cette étude inclut des critères qualitatifs liés à l'éducation, la santé et le niveau de revenu (Indice de Développement Humain – IDH).
- Que le coût de l'aménagement soit analysé avec rigueur au regard des priorités budgétaires et environnementales auxquelles sont confrontés le Val d'Oise, l'Île-de-France et la France.
- Que la cité scolaire internationale ne soit pas construite sur les terres du Triangle de Gonesse.
- Que la qualité des terres agricoles et ses fonctions écologiques soient prises en compte en priorisant l'intérêt général et les besoins vitaux des habitants de l'Île-de-France et du Val d'Oise dans un contexte de réchauffement climatique.
- Que le projet de gare sur les terres du Triangle de Gonesse soit définitivement abandonné »

Publiée le

Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUËT



Secrétaire de séance
Annie MUGNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230126-23-01-01-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023